

Maubeuge, le 20 octobre 2022

Syndicat mixte de Transports Urbains de la Sambre

Procès-verbal du conseil syndical du 18 octobre 2022 à 16h00 à Maubeuge

Le 18 octobre 2022 à 16h00, le conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle Ecopôle du SMIAA à Maubeuge, sous la présidence de M. Jean DURIEUX, Président du SMTUS.

Etaient présents : Arnaud BEAUQUEL-Grégory BELAZIZ-Pascal CHABOT-Benoit COURTIN-Simon DELAPORTE-Dominique DELCROIX-Claude DUPONT-Jean DURIEUX-Antony LARROQUE-Jean-Pierre LEBLANC-Annick LEBRUN-Daniel LEFERME-Jean-Claude MARET-Claude MENISSEZ-Hervé POURBAIX-Ghislain ROSIER-Jacques THURETTE-Michel WALLET.

Absents excusés : Bernard BONDUE-Emmanuelle DELABRE-Thierry DEPARIS-Hugo GEORGES-Michel HANNECART-Fatiha KACIMI-Stéphane LATOUCHE-Jean-François LEMAITRE-Martine LEMOINE-Aude VAN CAUWENBERGE.

Pouvoir : Hugo GEORGES à Arnaud BEAUQUEL-Martine LEMOINE à Jean DURIEUX.

M. le Président fait l'appel des présents.

18 présents, 2 pouvoirs, 20 votants, le quorum est atteint.

M. Antony LARROQUE est nommé secrétaire de séance.

-Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2022 : pas d'avis contraire, pas de remarque, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

-Installation de nouveaux délégués titulaires et suppléants : la CAMVS a procédé au remplacement de délégués communautaires au sein du SMTUS : M. Michel LEFEBVRE et M. Frédéric BAK en qualité de représentant titulaire et M. Benoît COURTIN, M. Maurice BOISART et M. Didier GALAND en qualité de représentants suppléants.

Sont désignés M. Benoit COURTIN et M. Jean-François LEMAITRE délégués titulaires et M. Michel LEFEBVRE, M. Laurent RIFFE et M. Vincent PETIT délégués suppléants, il s'agit donc aujourd'hui d'accueillir et d'installer les nouveaux arrivants au sein du conseil syndical.

Discours de M. le Président (1^{ère} partie) : Chers collègues je vous remercie de votre présence pour cette séance du conseil syndical qui a pour moi aujourd'hui une saveur toute particulière puisqu'il s'agira de ma dernière séance. Le changement à la tête de l'agglomération suite à l'élection de Benjamin SAINT-HUILE comme député entraîne un changement au sein de notre institution conformément à l'accord conclu entre les groupes de la majorité et fidèle à mes



convictions, je m'incline devant cette décision avec émotion je l'avoue puisque je m'étais pris au jeu de cette collectivité qui porte une très belle compétence, celle de la mobilité, il n'y a aucune rancune dans mon propos et j'aurai l'occasion de revenir sur ces années passées lors du prochain conseil qui procédera à l'élection d'un nouveau président et d'un nouveau bureau, un nouveau président à qui je souhaite d'ores et déjà bonne chance.

ORDRE DU JOUR

1-délibération n°16.2022 : versement mobilité : instauration du taux à 2% sur l'intégralité du ressort territorial du SMTUS à compter du 1^{er} janvier 2023 :

M. le Président (2^{ème} partie) : A l'ordre du jour est inscrite une question importante, l'augmentation du Versement Mobilité que nous examinerons au premier point afin de permettre à Ghislain ROSIER et Jean-Claude MARET de rejoindre une autre réunion. Alors au regard du changement de présidence qui se profile, j'aurais pu me défilier sur cette question et laisser le soin à la nouvelle gouvernance de la reprendre à son compte, mon sens des responsabilités avec notamment l'avenir de la SPLTISA et les impératifs du calendrier réglementaire m'ont conduit à porter cette question à votre réflexion. En effet, il fallait délibérer avant le 31 octobre si nous voulions une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2023, j'ai failli en rester à ce simple débat sans vote car quelques échos me sont parvenus faisant état d'une volonté de certains élus de ne pas voter l'augmentation du taux de Versement Mobilité. Dans certains griefs énoncés on parle de sous information contre laquelle je m'inscris totalement en faux car depuis mon arrivée à la tête du syndicat je n'ai eu de cesse de rappeler la fragilité de nos finances notamment au séminaire organisé à Pont-sur-Sambre en septembre 2017 puis celui sur la gratuité le 27 novembre 2019.

Lors d'une rencontre dans la foulée avec le Président de la CAMVS de l'époque où il nous a été clairement indiqué de tenir jusqu'en 2020 sans leur intervention, ce que nous avons fait et nous sommes déjà en 2022. Pour rappel nous sommes une des dernières Autorités Organisatrices de Mobilité en France à ne pas percevoir de contribution de l'Agglomération. Je suis intervenu au séminaire de l'agglomération cette année pour présenter le projet de mobilité du territoire avec un accent particulier sur l'état de nos finances, je suis intervenu également lors de deux réunions sur le TAD avec les communes rurales où j'ai évoqué aussi cette situation. Une analyse financière des 10 dernières années et des projections ont été remises au bureau du 27 avril 2022 (bureau composé de 4 vice-présidents représentatifs de toutes les sensibilités politiques), l'analyse financière a également été transmise au Président de l'Agglomération le 8 mars 2022 indiquant que les courbes recettes dépenses se croisent, celle-ci a également été transmise au nouveau Président de la CAMVS le 19 septembre dernier.

Lors de 2 conseils communautaires consacrés à la fiscalité, je suis intervenu également pour préciser l'état de notre institution. Il y a eu de multiples interventions du Président, du Directeur et du Directeur financier de la SPLTISA aux différents conseils d'administrations de la SPLTISA ces dernières années avec comme vous le savez une procédure d'alerte du commissaire aux comptes donc, comme vous le voyez toutes les instances, tous les groupes sont au courant de la situation depuis plusieurs mois si ce n'est pas depuis plusieurs années, il suffit de lire le dernier compte-rendu pour voir ma réponse et indiquer que si la commune de Maubeuge passait en commune touristique nous aurions la possibilité de porter le taux de Versement Mobilité à 2 % au lieu de 1,8 % donc y a pas de découverte majeure en ce sens, donc je vais passer la parole Mme BECHET qui va nous présenter un power point sur le Versement Mobilité pour que vous ayez en tête ce que ça représente pour notre collectivité et je reviendrai après sur l'argumentaire qui prévoyait une augmentation de 0,2 du taux de versement mobilité. Ce power point a été présenté au bureau ainsi qu'au comité des partenaires.

Mme BECHET présente à travers un power point les grandes lignes du Versement Mobilité (voir power point ci-joint).

M. le Président remercie Mme BECHET et insiste sur l'extension du ressort territorial qui a pesé lourdement sur notre budget mais également la ligne Maubeuge/Mons puisqu'il y a un coût résiduel de 550 000 € depuis 2017. La Région aussi à modifier sa politique en optimisant ses lignes interurbaines et en supprimant notamment le cabotage dans pas mal de communes rurales et pour ne pas pénaliser ces communes rurales nous avons repris ces lignes à notre compte, c'est un coût de 700 000 € par an la première année et qui a été ramené à 400 000 € par optimisation et que nous avons dû intégrer dans notre budget. Il y aura des coûts aussi en progression avec la politique vélo qui va se mettre en place, c'est une priorité que l'on s'est fixée avec ce schéma directeur, il y a aussi eu d'importantes modifications au niveau du ramassage scolaire la législation a évolué puisqu'elle impose au maximum de transporter les enfants en car et non pas en bus (en car c'est assis avec ceinture, en bus sont des lignes régulières où les gens sont debout) donc ça aussi ça a eu un impact sur nos finances. Le coût d'entretien du site propre qui date de 2008, des bus qu'il faut renouveler (4 bus pour janvier 2023) aujourd'hui c'est le diesel euro 6 qui reste très performant mais qui pourrait passer compte tenu de la législation « transition énergétique » à d'autres modes d'énergies avec évidemment des coûts extrêmement importants puisqu'un bus diesel c'est 300 000 €, un bus gaz c'est 380 000 €, un bus électrique c'est 450 000 € et les bus à hydrogène c'est 1,2 M environ ça pèse lourdement y compris au niveau de l'amortissement. Il y a eu la création d'un nouveau dépôt à LOUVROIL, une nouvelle agence commerciale pour un coût de 6 M € d'euros afin de permettre à l'Agglomération de mener son opération de revitalisation de la zone gare. Il y a les Pôles d'Echanges Multimodaux, il va y avoir aussi des impacts sur notre dette avec l'augmentation du taux d'emprunt (augmentation des taux avec une baisse de la durée) ce n'est pas non plus sans conséquences sur nos finances.



Des décisions importantes ont été prises notamment :

- pour financer partiellement la gratuité des transports scolaires, la CAMVS a assumé à hauteur de 560 000 €.
- en 2017, il y a eu une diminution de la participation à la SPLTISA de 980 000 € (qui ont été pris sur les capitaux propres de la SPLTISA)
- pour inscrire en fonctionnement l'indemnité d'éviction de 1,9 M € de la communauté d'agglomération (dépôt).
- pour transférer 1,9 M € de l'investissement vers le fonctionnement (très exceptionnel en finances territoriales.
- pour transférer 2,2 M € de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.
- pour optimiser la TVA ce qui nous a permis un gain de 650 000 € par an.
- pour optimiser le réseau STIBUS en économisant 700 000 € avec notamment un non remplacement des départs en retraite une disposition qui m'a valu de nombreuses opprobres parce que d'autres n'ont pas voulu assumer cette tâche parce que si nous avons été subventionnés en temps utile peut-être que nous aurions pu garder le réseau tel qu'il était mais on nous a dit « il faut que vous assumiez jusqu'en 2020 » et nous sommes aujourd'hui en 2022 et nous n'avons toujours rien.
- pour suspendre les clauses de révision des dernières années et nous arrivons en 2023 avec des excédents qui s'amenuisent qui ne suffisent plus à équilibrer notre budget.

C'est pourquoi la question du taux de Versement Mobilité qui représente 80% de nos recettes est une question vitale pour l'avenir de la mobilité en Sambre Avesnois et c'est pourquoi la question est soumise aujourd'hui à votre réflexion et à votre vote sachant comme je l'ai dit que des échanges ont eu lieu entre les différents responsables de groupe et que par rapport aux impressions des uns et des autres au lieu de vous proposer 0,2 % d'augmentation et pour garder un certain consensus dans notre collectivité mais aussi celle de la CAMVS, je vous propose d'adopter une augmentation de 0,1% qui n'apportera pas totalement la satisfaction et qui si elle restait à ce niveau nécessitera et c'est une certitude une intervention de la CAMVS dans les années prochaines. Je signale également que nous ne sommes pas la seule collectivité dans ce cas en France, certaines ont déjà pris des dispositions, par exemple la Communauté Urbaine de Dunkerque qui est très riche et qui a passé son taux à 2% le 1 juillet 2022, le SIMOUV du Valenciennois qui a anticipé davantage puisqu'elle a fixé son taux à 2 % au 1 janvier 2019, nous ne sommes pas la seule collectivité où le problème se pose. J'essaie de tenir compte des équilibres qui se manifestent au sein de notre Agglomération, il ne m'appartient pas de les mettre en difficulté. Maintenant place au débat et je le répète si la décision n'intervient pas avant le 31 octobre 2022 il n'y aura pas de mise en application au 1 janvier 2023 et il faudra donc redélibérer et ça ne prendra effet qu'au 1^{er} juillet 2023 donc il y aura eu une perte de 6 mois, je respecte toutes les réflexions et j'espère



que l'on va pouvoir discuter et délibérer dans un bon état d'esprit je passe la parole à M.ROSIER

M. Ghislain ROSIER : l'argumentaire en faveur de l'augmentation du Versement Mobilité démontre que nous SPLTISA et le SMTUS sans oublier nos partenaires avons su trouver ensemble jusqu'à ce jour les moyens de développer et d'assurer ce service public, service indispensable voir vital pour notre population. L'équation est simple à comprendre, depuis plusieurs années les recettes du Versement Mobilité n'évoluent pas, pire les recettes des titres commerciaux ont chuté suite à la crise sanitaire alors que nos charges à l'image de l'augmentation des carburants aujourd'hui ne cesse d'augmenter. Malgré tous nos efforts qui nous ont permis de tenir jusqu'ici nous arrivons au bout du bout de l'exercice et j'atteste aujourd'hui que fin 2022 nous aurons épuisé toutes nos réserves et que nous n'écartons pas le risque de devoir recapitaliser l'entreprise. Nous avons aujourd'hui épuisé de nombreux recours et le contexte conjoncturel ne s'améliore pas, il nous faut absolument cette nouvelle recette, comment peut-on imaginer un instant alors que partout en France les collectivités développent leur service de transport en commun et de mobilité douce comme le vélo, nous déciderions à contre-courant en ne votant pas cette augmentation d'avoir à réduire notre offre de transport et à supprimer des services, synonymes alors de privation de mobilité pour nos habitants et de casse sociale pour nos personnels, nous serions également dans l'incapacité de répondre aux défis de demain, incapable de répondre à titre d'exemple à la question de la transition énergétique. En votant cette augmentation, je souhaite au contraire pour ma part nous donner les moyens d'une réelle ambition pour la mobilité sur notre territoire et ainsi maintenir et continuer à développer l'offre de transport, les services dans nos communes rurales à travers le développement du TAD et dans nos villes à travers le développement des navettes centre-ville et plus généralement que nous puissions ainsi offrir des garanties durablement à notre population un transport performant vertueux et moderne tout en maintenant une tarification attractive pour nos concitoyens.

Je suis un peu surpris de certaines réticences à cette augmentation, en effet de quoi parle-t-on une majoration du Versement Mobilité de 0,2 points dans un contexte où nos entreprises doivent répondre aujourd'hui à leurs salariés à la question de la baisse de leur pouvoir d'achat liée à une inflation qui dépasse les 6%, avec ce même principe je ne soutiens pas plus la proposition d'y aller par étape en lissant cette majoration sur 2 ans. Si nous ne validons pas cette délibération au-delà de la déception d'un travail conséquent pour rien de tous les acteurs publics pour nous offrir cette faculté de majoration du Versement Mobilité je remercie au passage bien sûr le SMTUS mais également l'agglomération et sans oublier la ville de Maubeuge, nous serons forcément contraints de chercher alors ces recettes indispensables à la survie de notre réseau de transport auprès de nos concitoyens, c'est à dire directement sur leurs impôts si nous devons en arriver là, je le déplorerai. Pour info, l'augmentation du taux apporterait 1.5 M d'euros dans le budget, je rappelle également et comme vous l'avez rappelé Monsieur le Président un droit d'alerte a été mis en place par le commissaire aux comptes devant la situation financière pour les années à venir.



C'est pourquoi nous devons prendre nos responsabilités Je voterai pour ma part sans aucune hésitation pour les 0.2 points et je vous invite à vis-à-vis de nos citoyens en faire de même.

M. Jean Claude MARET : pour la gestion de notre syndicat il est nécessaire d'ajuster le taux à 2% car les années à venir risquent de ne pas être faciles pour ceux qui sont à la tête du syndicat. Les arguments sont là et je pense qu'il faut se donner les moyens nécessaires pour prévenir l'avenir. Il y aura de plus en plus de gens qui rencontreront des difficultés pour se déplacer en voiture avec l'augmentation des coûts des carburants donc ils auront besoin d'un transport, donnons-nous les moyens pour qu'il y est la possibilité de se déplacer à moindre coût.

M. Jacques THURETTE s'étonne des transactions qui ont pu avoir lieu étant donné qu'il y avait eu une présentation aux membres du bureau et des Vice-présidents et tous étaient d'accord pour cette augmentation du taux du VM à 2%, le comité des partenaires avait également émis un avis favorable à cette question. Nous parlons de l'avenir des salariés de la SPLTISA et moi je ne veux pas être responsable d'un plan social au niveau de ses salariés, au niveau de l'investissement, 4 bus c'est déjà un minimum, si on augmente le taux de 0,1 point c'est 750 000 € en moins et je pense qu'au niveau de l'Agglomération au vu de sa situation financière on aura beaucoup de difficultés à aller chercher ces 750 000 € ; moi je préfère être impopulaire vis-à-vis du Medef que vis-à-vis des salariés de la SPLTISA donc je valide les 0,2 points.

M. Arnaud BEAUQUEL rappelle que depuis toutes ces années le syndicat mixte ne vit que du Versement Mobilité, nous sommes encore une des rares Autorités Organisatrices de la Mobilité à vivre du Versement Mobilité, il n'a jamais été demandé aux collectivités de participer financièrement par l'impôt au financement du SMTUS, c'est important de le rappeler c'est uniquement le Versement Mobilité qui permet aujourd'hui de faire vivre le syndicat et les transports sur le bassin de la Sambre. Nous devons prendre nos responsabilités. L'argumentaire est très clair, l'augmentation du VM va nous permettre de tenir jusque 2024 à peu près à l'équilibre financier pour maintenir l'existant. Nous nous sommes toujours battus pour offrir un service de qualité à nos usagers même quand les autres partenaires n'ont plus été au rendez-vous (Région), nous avons assumé mais cela à engendrer des coûts supplémentaires.

Cela fait des années maintenant qu'on sait qu'il va falloir augmenter le Versement Mobilité, augmenter le taux de 0.1 n'est pas la meilleure des solutions, augmenter le taux de 0,2 c'est 1.5 M € de recettes supplémentaires qui vont nous permettre de maintenir l'existant et pas aller au-delà comme on le souhaiterait.

Je souhaiterais revenir sur les exemples comparatifs des agglomérations qui ont passé leur taux à 2 % ou qui vont y passer, mais ces agglomérations par exemple le SIMOUV de Valenciennes est financé de mémoire à plus de 6 M € par les intercommunalités par an, ce qui n'est pas notre cas. L'agglomération participe mais pour la gratuité des collégiens et des lycéens à hauteur de 560 000 € donc moi je le répète prenons nos responsabilités aujourd'hui

et passons le VM à 2%, nous avons besoin absolument de cette recette supplémentaire pour continuer d'exister et de se développer.

M. Pascal CHABOT insiste sur le fait que chacun doit prendre ses responsabilités, ça fait plusieurs années que les élus sont avertis de la situation financière du SMTUS donc je m'insurge que des Présidents de groupe ont décidé de se mobiliser pour augmenter le VM que de 0,1 point. Si l'on veut continuer d'offrir un service de qualité et ne pas pénaliser les usagers ni les employés de la SPLTISA, il faut augmenter le VM de 0.2 points. Donc moi je prends mes responsabilités et je voterai pour les 2 %.

M. Dominique DELCROIX : depuis le début de ce mandat, j'exprime des désaccords avec la politique menée par le SMTUS. Tout d'abord, le PDU qui devrait être la feuille de route du syndicat mais depuis près de 4 ans qu'il a été adopté, le comité de pilotage n'a pas encore été mis en place et nous n'en discutons pas lors des conseils syndicaux. Nous n'avons toujours pas de bilan sur les actions mises en œuvre, quant au niveau des déplacements alternatifs à l'usage de la voiture individuelle rien n'a été fait de significatif excepté un abri-vélo qui n'est pas encore mis en service et un schéma directeur cyclable qui n'a rien d'opérationnel. Un comité de mobilité devrait être réuni tous les 2 ans depuis l'adoption du PDU il n'a pas encore été constitué. Enfin concernant le Versement Mobilité, l'argumentaire que nous avons reçu est clair, l'augmentation de la recette ne servira en rien l'amélioration de la mobilité dans le territoire, tout juste devrait-il permettre de maintenir le transport bus dans l'état actuel, alors que cette augmentation aurait pu être au service d'une nouvelle ambition. Vous allez me dire que sans cette augmentation de recettes le transport bus est en danger et bien non ce qui met le transport bus en danger, c'est l'absence d'une véritable politique audacieuse et courageuse qui fasse le choix de l'augmentation forte de la part modale des déplacements en bus, vous l'avez compris pour ces raisons je voterai contre l'augmentation du Versement Mobilité quel que soit le taux.

M. Claude DUPONT remarque que quel que soit le taux d'augmentation le SMTUS sera en déficit en 2024, je suis un peu surpris car dans le groupe où je siège, nous n'étions pas au courant qu'il y avait eu des accords pour voter 0,1 point à la place de 0,2. Je suis étonné que nous n'ayons jamais eu à notre disposition l'analyse financière, j'avais demandé il y a quelques années un prévisionnel à 3 ans mais également une harmonisation du taux pour toutes les communes, nous perdons de l'argent tous les ans et on va continuer d'en perdre. Je remarque que ce sont les grandes collectivités en général, l'Education Nationale et les mairies qui payons le plus de VM, nous allons encore pénaliser les collectivités qui sont déjà en difficulté (perte de la DGF) donc je souhaite une harmonisation du taux sur l'ensemble des communes.

M. le Président : concernant l'harmonisation des taux en particulier sur la commune de La Longueville, son adhésion au SMTUS était conditionnée à une progression dans l'évolution du taux de Versement de Mobilité. Aujourd'hui avec ce que j'ai aussi entendu de la part du Maire de La Longueville, je vous propose de doubler le taux de la commune de La Longueville et de passer de 0.6 à 1,2 et le nouveau Président et la nouvelle gouvernance qui va se mettre en place reverra dans les temps prochain une nouvelle évolution pour arriver au taux que vous



allez décider aujourd'hui. C'est une négociation qui a eu lieu à l'époque comme il y a eu une négociation avec la commune de HARGNIES. C'est votre droit de mettre beaucoup plus mais il faut aussi respecter les engagements qui sont pris vis-à-vis des collectivités.

M. Hervé POURBAIX souhaite que l'augmentation du VM soit mise à profit dans les communes rurales car le service de qualité est inexistant, le TAD pendant les vacances scolaires ne permet pas aux gens qui travaillent de se rendre à Maubeuge, je suis d'accord pour augmenter le taux mais il faut maintenir un service de qualité dans les communes rurales. Il y a des navettes qui sont mises en place dans les centres bourgs mais pas dans les communes rurales alors que l'on trouve aussi des pôles.

Comment peut-on accepter que les entreprises des communes rurales puissent continuer à payer cette part de transport alors qu'elles n'ont plus de transport pour que leurs salariés puissent aller travailler. Nous avons supprimé les bus dans les communes rurales car plus personne ne prenait les bus car les horaires ne leur permettaient pas de pouvoir conduire les enfants à l'école où aller travailler.

M. le Président : nous avons eu deux réunions dans certaines communes où il avait été convenu ensemble de mettre en place un TAD qui j'en conviens n'est pas satisfaisant à ce jour on s'était donné un certain temps aussi pour apprécier cette expérience et dans le nouveau contrat d'exploitation qui va être mis en place avec la SPLTISA, cette question va revenir sur le terrain. Il n'est pas question d'abandonner les communes rurales, nous sommes sur un projet de covoiturage assez innovant. Nous avons essayé de tenir compte des remontées des uns et des autres et avec la SPLTISA nous allons essayer de mettre en place un dispositif qui puisse apporter partiellement des satisfactions mais si on voit que ça ne fonctionne pas correctement, il faudra une communication amplifiée de la part des communes.

M. Hervé POURBAIX : le covoiturage se pratique déjà dans certaines communes.

M. Antony LARROQUE : ça paraît invraisemblable que le jour du conseil syndical alors que tous les documents ont été envoyés dans les temps on nous propose de réfléchir à une augmentation de 0,1 plutôt qu'une augmentation à 0,2. Je pense que c'est surtout irresponsable parce que dans l'augmentation à 0,2 et le prévisionnel qui nous a été fourni on remarque qu'à partir de 2025 de toute façon on repartira en déficit, on paye les erreurs passées on paye les aménagements urbains qui ont été réalisés sur le budget du transport plutôt que d'avoir investi dans les bus.

Dans la simulation qui est faite aujourd'hui, vous ne tenez pas compte de l'augmentation des coûts du carburant et des salaires. Je pense que d'augmenter de 0,1 c'est irresponsable de toute façon même à 0,2 on n'y arrivera pas et aujourd'hui on essaie juste d'éteindre l'incendie.

Ce n'est pas normal que sur le même territoire pour des communes qui profitent aussi bien du transport que d'autres, certaines communes soient moins imposées sur le VM, ce n'est pas normal dans le sens de l'équité territoriale. Je ne peux pas annoncer ce que je vais voter, je pense que je vais profiter de la suspension de séance pour justement en discuter avec les uns



les autres parce que c'est aussi le rôle de ce conseil syndical de décider de l'augmentation de ce VM, et non aux entités extérieures ou aux Présidents de groupe.

M. le Président rappelle qu'il y a qu'une seule commune qui est concernée par un taux différent et que l'historique a été rappelé, et concernant la prospective financière, elle a été donnée en mains propres et discutée au sein du bureau où les 4 vice-présidents sont représentatifs de tous les groupes, si ces données ne reviennent pas après en réunion de groupe c'est qu'il y a un défaut de démocratie dans vos groupes et ça ce n'est pas de mon ressort, les documents ont été fournis.

17h16 : le conseil demande une suspension de séance

17h30 : reprise de la séance

M. le Président : vous avez eu un temps de pause pour réfléchir à la proposition qui va être faite, je passe la parole à qui le souhaite.

M. Claude DUPONT reste sur sa position pour les 2% pour toutes les communes sinon ne votera pas.

M. Benoit COURTIN est pour une augmentation du VM à 2% pour toutes les communes y compris la commune de La Longueville.

M. Hervé POURBAIX souhaite que cet argent soit mis à profit dans les transports sur les communes rurales.

M. le Président précise que c'est une problématique qui sera animée par la nouvelle gouvernance en fonction de l'expérience qui est en cours.

M. Arnaud BEAUQUEL : je rejoindrai mes collègues sur la question de l'uniformisation du taux à 2% pour l'ensemble de notre ressort territorial, le nouveau contrat 2023/2027 va nous permettre en fonction des finances et des recettes supplémentaires d'écrire un nouveau projet avec le plus d'équité possible sur l'ensemble du territoire (communes urbaines, périurbaines et rurales).

Mme Annick LEBRUN : au vu de la situation actuelle, il faut absolument une transparence entre toutes les communes, pour moi c'est une évidence, il y a un gros travail à faire sur le moyen et le long terme afin d'utiliser le plus possible les bus surtout avec l'augmentation du carburant.

M. le Président : il ne faut pas avoir une vision catastrophique de notre réseau, suite au COVID il y a une baisse de recettes dans tous les réseaux de France, nous n'avons pas retrouvé une partie du public qui le prenait auparavant. Il faut des moyens conséquents pour avoir une offre qui soit plus attractive, ce n'est pas le cas aujourd'hui. Si on passe le VM à 2% c'est quand même une sacrée bouffée d'oxygène, cela va nous permettre de travailler peut-être plus sereinement à une modification mais on a un territoire très particulier, très étendu qui ne facilite pas les déplacements en bus parce que les temps de trajet sont parfois très longs,



beaucoup de personnes continuent à utiliser la voiture parce qu'ils y trouvent beaucoup plus de souplesse beaucoup plus de rapidité et ça c'est un problème qui est remonté par un certain nombre de maires de notre collectivité.

Des débats auront lieu dans les prochains mois pour le prochain contrat d'exploitation. Quant au report sur les autres modes de transport, le schéma directeur du vélo se met en place lentement mais sûrement (recrutement d'un chargé de mission) il y a un problème d'infrastructures qui n'existent pas, mais le site propre existe c'est quand même une infrastructure de grande qualité pour le vélo mais il y a beaucoup d'améliorations à apporter dans beaucoup d'autres endroits.

Avec l'arrivée du chargé de mission un gros travail sera mené en collaboration avec les associations, les collectivités locales qui ont aussi leur rôle en ce domaine pour trouver une mutualisation qui soit plus efficace et plus pertinente.

M. Dominique DELCROIX précise que le vrai problème aujourd'hui c'est la fréquentation dans les bus, et pour améliorer cette fréquentation il n'y a qu'une seule solution il faut s'attaquer à la place de la voiture individuelle et tant que vous n'oserez pas vous attaquer à la place de la voiture individuelle dans la ville la fréquentation du bus n'augmentera pas, c'est directement lié. Il faut avoir une vraie volonté courageuse et audacieuse qui remet en cause l'utilisation de la voiture, il faut penser à l'humain et plus à la voiture. Depuis la loi LOM, dans les Négociations Annuelles Obligatoires, le thème de la mobilité est devenu un sujet obligatoire donc moi je pense qu'il serait très utile pour les entreprises et pour les syndicats que le SMTUS apporte sa compétence en direction de ces structures pour améliorer la question de la mobilité dans le territoire ce n'est qu'une suggestion mais elle me semble très importante (obligations pour un grand nombre d'entreprises d'avoir un plan de déplacement en mobilité).

M. Jacques THIBAUX souhaite apporter une précision sur le tableau financier car il pense qu'il y a une incompréhension, ce sont des hypothèses théoriques.

- Donc il y a une hypothèse qui dit si on donne 13 M d'euros à la SPLTISA comme on le fait dans notre contrat actuel et qu'on n'augmente pas le VT on a un déficit de 6 M € en 2027.

- Si par exemple on vote le VT à 2 % (1,5 M) et si par exemple au lieu de donner 13 M à la SPLTISA on donnait 13,3 M voir 13,7 M on a une tension en 2026 mais ça c'est de la pure théorie ça veut dire qu'à partir du moment où l'on connaîtra nos recettes pour l'année 2023, la nouvelle présidence aura à boucler et faire un avenant pour l'année 2023 mais surtout à décrire le contrat de l'année 2024/2028 et dans ce contrat vous déciderez en accord avec la SPLTISA et sous l'égide du nouveau Président de ce que vous voulez mettre dans le contrat.

C'est tout le travail que vous aurez à faire ensemble compte tenu du changement de gouvernance.



M. Claude MENISSEZ remercie le Président de leur avoir accordé cette suspension de séance, il est clair que l'on a modifié notre position et que nous serons donc contre l'augmentation à 1,9. Le taux à 2% qui sera de toute façon insuffisant à court terme mais va nous permettre de préparer un débat important sur le devenir de notre syndicat. Alors ayons le courage de prendre une fois pour toutes les bonnes décisions, c'est un travail de l'ensemble des conseillers. Nous souhaitons l'alignement de toutes les communes même si cela faisait partie d'un contrat, c'est une recette qui est importante pour la mobilité, pour l'avenir du transport sur le territoire.

M. le Président : suite aux différents échanges que nous venons d'avoir il apparaît que la proposition d'augmenter le taux de 0,1 ne soit pas votre choix, donc je propose une augmentation du taux de Versement Mobilité de 0,2 y compris pour la commune de La Longueville. Le Président remercie l'assemblée pour les échanges qui ont eu lieu et qui ont permis d'éclairer ce débat qui n'est pas simple mais qui va apporter une bouffée d'oxygène à la collectivité et qui n'engagera pas pour l'instant l'agglomération dans ses finances.

Pas d'autres remarques, ni d'observations.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical à 19 voix pour 1 voix contre décide :

- d'instaurer le taux de versement mobilité à 2% sur l'intégralité du ressort territorial du SMTUS, à compter du 1er janvier 2023,
- d'autoriser le Président du SMTUS à effectuer toutes les démarches nécessaires afférentes et à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

et précise que cette délibération sera transmise aux services de recouvrement du versement mobilité (URSSAF/ACOSS) avant le 31 octobre 2022 conformément aux textes en vigueur pour une application aux redevables du versement mobilité dès le 1^{er} janvier 2023.

Départ de Mme Annick LEBRUN, M. Jean-Claude MARET et M. Hervé POURBAIX.

2-délibération n°17.2022 : décision modificative n°2 des crédits budgétaires :
considérant qu'il est nécessaire d'équilibrer les chapitres 040 et 042 et d'ajuster des crédits votés au budget primitif 2022, il est procédé à un ajustement selon le tableau ci-dessous :



SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	0.00	DEPENSES	8 555.00
Opération 1007	+ 9 800.00	011 Charges à caractère général	- 2 000.00
2315 Immobilisations en cours - Installations, matériel et outillages techniques	+ 9 800.00	6061 Fournitures non stockables	- 2 000.00
Opération 1008	+ 2 000.00	66 Charges financières	+ 2 000.00
2181 Installation générales, agencements, aménagements divers	+ 2 000.00	66112 ICNE	+ 2 000.00
		042 Opération d'ordre de transfert entre section	+ 8 555.00
		6817 Dotations aux dépréciations des actifs circulants	+ 8 555.00
RECETTES	8 555.00	RECETTES	0.00
040 Opérations d'ordre transfert entre sections	+20 355.00		
2111 Terrains nus	+ 11 800.00		
491 Dépréciation des comptes de clients	+ 8 555.00		

Pas de remarques, ni d'observations.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité des voix décide :

- d'adopter la décision modificative n°2 telle que figurant ci-dessus.

3-délibération n°18.2022 : Hauts-de-France Mobilités-modification statutaire du 28 mars 2022

La loi d'Orientation des Mobilités promulguée le 24 décembre 2019 a permis aux Communautés de Communes volontaires de prendre la compétence mobilité. Ces nouvelles Autorités Organisatrices peuvent à l'instar des Départements devenir membres d'un syndicat mixte de type SRU comme Hauts-de-France Mobilités.



Le syndicat mixte Hauts-de-France Mobilités a donc décidé par délibération en date du 28 mars 2022, de modifier ses statuts pour acter :

- l'adhésion de 12 nouvelles autorités organisatrices de la mobilité et celle du Département du Nord.

Le Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités demande à ses membres d'émettre un avis sur cette modification de ses statuts.

Pas de remarques, ni d'observations.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité des voix décide :

- de donner un avis favorable à la modification du 28 mars 2022 telle qu'exposée ci-dessus des statuts du Syndicat Mixte des Hauts-de-France Mobilités.

4-délibération n° 19.2022 : Décompte général et définitif des marchés DEGAIE, PMN, TROMONT pour la construction d'une couverture de rue piétonne, dans le cadre du PEM d'AA : non application des pénalités de retard :

Pour rappel, le SMTUS, dans le cadre de sa politique de développement des transports collectifs et de l'intermodalité, pilote actuellement, en tant que maître d'ouvrage, un projet de pôle d'échanges multimodal (PEM) sur la commune d'Aulnoye-Aymeries.

Le projet PEM est décomposé en trois phases :

- Phase 1 : construction d'un parc-relais
- Phase 2 : liaison piétonne couverte
- Phase 3 : réaménagement des abords de la gare SNCF afin de faciliter le report modal (dépose-minute, quais de bus etc.)

La phase 1 a été réalisée avec la mise en exploitation du parc relais en mars 2014.

La phase 2, couverture en verre et charpente métallique de l'ensemble de la rue piétonne Paul Vaillant-Couturier a été réceptionnée en juillet 2021.

Pour cette phase 2, le SMTUS a passé un marché public de travaux n°2015_001, en appel d'offres ouvert, en application des articles 33 et 57 à 59 du code des marchés publics. Ce marché est alloué en trois lots, qui ont été attribués suite à la commission d'appel d'offres du 08/06/2015, aux sociétés suivantes :

- Lot n° 1 / DEGAIE : 97 route de Bavay - 59138 Pont sur Sambre, pour un montant de 1 074 838 € HT
- Lot n° 2 / PMN SAS : CRT 1 19BD du Petit Quinquin - 59817 Lesquin, pour un montant de 995 037 € HT
- Lot n°3 / TROMONT : 108 route de Neuf-Mesnil - 59750 Feignies, pour un montant de 39 875 €HT.



Le délai contractuel d'exécution du marché était de 8 mois. Cependant, de nombreux retards dus à une multitude d'aléas communaux et techniques ont empiété sur la durée contractuelle des travaux. Ces aléas, notamment la remise en état des réseaux d'eau potable et d'assainissement, mais également la réfection totale de la chaussée, ont causés des retards d'exécutions, indépendants de la volonté des entreprises titulaires.

Aujourd'hui, les différents lots sont réceptionnés, et la totalité des décomptes généraux et définitifs ont été validés lors de la commission d'appel d'offre du 27/04/2022.

L'application des pénalités de retard prévues à l'article AP.4.3.1 du CCAP, est un droit contractuel de l'administration, auquel elle peut renoncer, notamment lorsque le titulaire du marché est une PME, pour laquelle la mise en œuvre des pénalités peut avoir de lourdes conséquences financières.

Considérant que les entreprises titulaires sont des petites et moyennes entreprises dont la mise en œuvre de pénalités pourrait avoir de lourdes conséquences financières, et compte tenu qu'une multitude d'aléas indépendants de la volonté des entreprises titulaires ont impacté la durée contractuelle des travaux.

Considérant qu'il est nécessaire, à la demande du comptable public, de délibérer rapidement afin de clôturer ce marché.

Il est proposé à l'organe délibérant, de renoncer unilatéralement aux pénalités de retard pour le marché public de travaux 2015_001.

Pas de remarques, ni d'observations

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité des voix dont une abstention décide :

- d'autoriser le Président à clôturer le marché n°2015_001, en renonçant unilatéralement aux pénalités de retard prévu à l'article AP.4.3.1 du CCAP.

5- parcelle AD 198 rue du gazomètre à LOUVROIL : autorisation de signature de la convention de servitude.

La Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (CAMVS) va réaliser dans le cadre de la gestion des eaux pluviales issues du ruissellement des voiries publiques, des travaux d'assainissements et de réfection de voirie rue du Gazomètre à Louvroil.

Les travaux impliquent la pose d'une canalisation d'évacuation des eaux pluviales sur la parcelle AD 198, propriété du SMTUS.

Par délibération n°3268 en date du 07/04/2022 rendue exécutoire le 12/04/2022, le conseil communautaire de la CAMVS a approuvé la convention qui établit la servitude de passage de



la canalisation (occupation du tréfond) dans la propriété AD 198 du SMTUS et ce, à titre gratuit, et précise que les frais de construction et d'entretien ou maintenance des ouvrages et de réfection de la voirie afférents sont à la charge de la CAMVS ainsi que les frais notariaux.

Il convient que le SMTUS accepte cette servitude qui n'a pas d'impact direct sur la voie de bus en site propre qui traverse cette parcelle et autorise les travaux de la CAMVS ainsi que les interventions et travaux de maintenance à venir en lien avec l'objet de la servitude à la condition cependant que les dispositions prises par la CAMVS ou son concessionnaire pour réaliser les travaux ou les interventions n'impactent pas ou le moins possible les services publics notamment de transports empruntant la voie de bus.

Pas de remarques, ni d'observations.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical à l'unanimité des voix :

- autorise la CAMVS à passer sa canalisation d'évacuation des eaux pluviales en servitude de tréfond sur la parcelle AD 198 rue du Gazomètre à Louvroil, propriété du SMTUS et ce, à titre gratuit ;
- autorise la CAMVS à réaliser à ses frais les travaux liés à cette opération y compris la réfection de la voie de bus en site propre et, par la suite, à réaliser les interventions et travaux d'entretien ou de maintenance des ouvrages, à la condition que les dispositions prises pour réaliser les travaux et les interventions n'impactent pas ou le moins possible les services publics notamment de transport empruntant la voie de bus ;
- autorise le Président à signer avec la CAMVS la convention de servitude afférente dont les frais notariaux sont à la charge de la communauté d'agglomération, ainsi que tout document relatif à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h00.

**Secrétaire de séance
M. Antony LARROQUE**



**Jean DURIEUX
Président du SMTUS**

